



CENTRE HOSPITALIER

Intercommunal Vercors Isère

N° SIRET : 26380026000014

1 Avenue Félix Faure BP 8

38160 St-Marcellin

DECISION PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL

La directrice du Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère,

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

Article 1 : Un concours professionnel est ouvert au Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère à ST MARCELLIN (38160) **Mardi 24 Juin 2025**, en vue de pourvoir un poste vacant de cadre supérieur de santé paramédical dans la filière infirmière au Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère à ST MARCELLIN.

Le concours aura lieu sur le site de la Résidence d'accueil et de soins le Perron à ST SAUVEUR salle la Franquette au 2ème étage du bâtiment administratif.

Le concours comporte une phase d'admissibilité par examen des dossiers et une phase d'admission comportant un entretien avec le jury d'environ 30 minutes (exposé du parcours pendant 10 minutes suivi d'une discussion avec le jury sur les éléments exposés par le candidat).

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 susvisé, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins trois ans de services effectifs accomplis dans le grade de cadre de santé ou de surveillant.

Article 3 : Les dossiers de candidature doivent comporter :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre,
- un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination,
- un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que les travaux réalisés jusqu'alors, et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant.

Les dossiers de candidature sont à adresser **au plus tard le 23 mai 2025** soit par :

- Remise en main propre au secrétariat de la DRH du CHIVI au Perron à Saint-Sauveur contre accusé de réception
- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, à :

Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère
Direction des ressources humaines
3160 route d'Izeron
BP 36
38160 SAINT SAUVEUR



Fait à Saint Sauveur le 15/04/2025
Pour la Directrice et par délégation,
Directrice des Ressources Humaines,
Stéphanie KOLLAROCZY